

# Les brèves du Sundep-Solidaires Paris

Septembre 2014



## Inscriptions aux concours 2015

Les inscriptions aux concours statutaires et recrutements réservés de personnels enseignants des premier et second degrés, de conseillers principaux d'éducation et de conseillers d'orientation-psychologues de la session 2015 sont ouvertes du 11 septembre 2014 au 21 octobre 2014, 17 heures, heure de Paris. N'attendez pas les derniers jours pour vous inscrire !

Pour le 1<sup>er</sup> degré : <http://www.education.gouv.fr/pid97/siac1.html>

Pour le 2<sup>nd</sup> degré : <http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

## Recommandation patronale : encore une !

Faute d'accord avec les organisations syndicales, « le collège employeur émet la recommandation patronale suivante, s'imposant aux établissements pour les salariés relevant de la convention collective du 14 juin 2004.

### **Salaires :**

Le collège employeur fixe au 1er septembre 2014 :

- la valeur du point à **17,06€**, soit une augmentation de 0,7%;
- le salaire minimum de branche à **1492,37€** brut par mois, pour un temps plein.

### **Contribution des familles :**

La « *disposition n°3 : contribution des familles* » contenue dans la recommandation patronale du 25 mars 2013 ne concernait que les années scolaires 2012-2013 et 2013-2014.

Pour l'année scolaire 2014-2015, le collège employeur décide que les salariés bénéficient d'une réduction tarifaire à la contribution des familles acquittée au titre des enfants scolarisés dans l'établissement dans lequel ils exercent.

Cette réduction, fonction des possibilités économiques de l'établissement, est plafonnée à 30% du montant facturé aux familles à ce titre ».

## **Élections professionnelles**

Entre le 27 novembre et le 4 décembre 2014, tous les enseignants électeurs des premier et second degrés de l'enseignement privé sous contrat seront appelés à voter pour élire leurs représentants au Comité Consultatif Ministériel pour les Maîtres de l'Enseignement Privé (CCMMEP), à la Commission Consultative Mixte Académique (CCMA) ou à la Commission Consultative Mixte Départementale (CCMD).

Le vote sera électronique. <http://sundep.org/spip.php?rubrique62>

## **Nouveau : Comité Consultatif Ministériel pour les Maîtres de l'Enseignement Privé (CCMMEP)**

<http://www.education.gouv.fr>

Le CCMMEP, créé auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, traite des sujets d'intérêt collectif. Les représentants des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat y sont élus pour quatre ans.

Il y a 10 représentants titulaires des maîtres et autant de suppléants. Ils sont élus au suffrage direct pour un mandat de quatre ans. Il est présidé par le ministre chargé de l'éducation nationale ou son représentant. Les séances du CCMMEP ne sont pas publiques.

Il est consulté sur les questions et projets de textes concernant les maîtres et documentalistes des établissements d'enseignement privés sous contrat

Il est également informé des incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire.

## **Commission Consultative Mixte (CCM)**

Une commission consultative mixte académique (CCMA) pour le second degré ou départementale (CCMD) pour le 1er degré, est chargée de donner un avis sur les questions individuelles intéressant les maîtres. Il s'agit bien des instances chargées de la gestion de carrière des maîtres.

## **Plan de Formation Académique**

Les enseignants des 1er et second degrés peuvent s'inscrire jusqu'au 21 septembre 2014 au Plan de Formation Académique pour demander à participer à des formations dispensées par le rectorat.

Pour accéder au PAF <https://www.ac-paris.fr>

---

**SUNDEP-Solidaires Paris** – siège social : 144 boulevard de la Villette 75019 PARIS

adresse postale : Bourse du Travail 3 rue du Château d'Eau 75010 PARIS

Tél. : 01 44 84 51 29 - E mail : [ac-paris@sundep.org](mailto:ac-paris@sundep.org)

Site web national : <http://www.sundep.org/> - Site académique : <http://www.sundep-paris.org/>